



## Fiche pratique ParisTech : *Protéger ma ressource pédagogique ?*

### *Associer une licence d'usage à ma ressource pédagogique ?*

Les ressources pédagogiques sont présentées devant des classes, elles sont aussi déposées sur des plateformes de formation en ligne, parfois nous les diffusons en libre accès comme c'est le cas sur ParisTech Libres Savoirs. Alors comment les protéger ? Comment protéger le travail d'un enseignant ? Les licences d'usages sont un moyen de sensibiliser les utilisateurs au fait qu'ils ne peuvent utiliser une ressource produite par une autre personne sans respecter quelques règles de bon usage. Associer une licence d'usage aux ressources pédagogiques c'est aussi former les étudiants aux bonnes pratiques sur internet.

idées



astuces

### Bonnes pratiques à mettre en œuvre :

**Dans la mise en page de la ressource pédagogique, intégrer les éléments suivants sur chaque page :**

- logo de l'école,
- nom du ou des auteurs,
- année de validité,
- icône et texte de sa licence d'usage (cf. ci-après).

### *Associer une des six licences d'usage non commerciale suivantes :*



#### **L1 : Cadre privé**

Usage : pour réviser un examen, pour en savoir plus sur le sujet etc. Par contre, l'utilisateur ne peut pas diffuser le document à ses étudiants dans le cadre de ses cours ou auprès d'autres personnes.



#### **L2 : Cadre académique sans modification**

L'utilisateur peut utiliser le document (sans le modifier) dans son cours pour illustrer ses propos et le diffuser à ses étudiants sans demander l'autorisation à l'auteur. Il doit citer l'auteur. L'utilisateur peut aussi intégrer un extrait de ce document dans une de ses ressources à condition d'identifier cet extrait du reste de sa ressource et de citer l'auteur et les sources du document.



### **L3 : Cadre académique avec modifications**

L'utilisateur peut l'utiliser tel quel ou le reprendre et en modifier la forme et/ou le contenu. Il doit citer l'auteur et les sources du document. La diffusion du document résultant doit se faire selon les modalités de la licence « cadre académique avec modifications ».



### **L4 : Cadre public sans modification**

L'utilisateur a mis en place un site Internet spécialisé à but non commercial, il peut proposer tels quels des documents sous la licence « cadre public sans modification » au public de son site. Il doit citer l'auteur. Il peut également intégrer un extrait du document dans une de ses ressources pour illustrer son propos à condition d'identifier clairement cet extrait du reste de sa ressource et de citer l'auteur et les sources.



### **L5 : Cadre public avec modifications**

L'utilisateur travaille dans l'entreprise lambda et est chargé d'établir un état de l'art dans un domaine. Sa présentation (à but non commercial) devant l'équipe projet pourra s'appuyer sur des transparents sous licence « cadre public avec modifications ». Il peut les utiliser tels quels ou les transformer pour adapter sa présentation à son contexte. Il doit citer l'auteur et les sources de ce document.

La diffusion du document résultant doit se faire selon les modalités de la licence « cadre public avec modification ».



### **L6 : Autre licence d'usage**

(par exemple si vous utilisez des licences particulières dans le domaine du libre, type Creative Commons).

**Pour en savoir plus sur les licences citées ci-dessus cliquez sur :**

<http://graduateschool.paristech.fr/index.php?id=11>